



## Négociations Annuelles Obligatoires 2016, Plan de départs volontaires... Mauvais départs pour la direction !



### LA DIRECCTE VALIDE L'ACCORD COLLECTIF MAJORITAIRE PARTIEL

**Il aura fallu 15 jours pour que la Direccte examine et valide l'accord majoritaire partiel.**

La Direccte considérant, entre autres, que « la demande porte sur la validation d'un accord collectif majoritaire partiel et sur l'homologation d'un document unilatéral le complétant, relatifs à un PSE portant sur 92 suppressions d'emplois et qu'il comporte également 74 modifications de contrat de travail... ». Cette validation n'est pas une surprise.

La phase de volontariat est donc ouverte depuis le 02 mars, et ceci pour une période de 2 mois.

La première commission de suivi devrait se tenir dès la mi-mars, et tous les 15 jours. Les élus CGT seront présents pour suivre, dans un premier temps, l'évolution des candidatures au plan de départs volontaires, et pour régler les litiges quand ils se présenteront.

**Nous constatons déjà plusieurs bourdes commises par l'espace Information conseil tenu par le cabinet BPI.**

**Mais pas que...La DRH a diffusé (par erreur ?) la liste des postes supprimés figurant dans le Livre II sur le Link la semaine dernière !** Cette liste est à l'état brut, rien ne nous garantit que ces postes soient réellement supprimés à la fin de la phase de volontariats.

**Encore un acte du DRH. Ce personnage est un nuisible ! Il n'a vraiment rien à faire à ce poste !**

**Suite à notre demande, la Direccte a rappelé à la direction la chronologie des différentes mesures prévue dans l'accord et devant être suivie : départs volontaires, modification des contrats et reclassement interne puis reclassement externe.**

N'hésitez donc pas à revenir vers vos élus CGT pour remonter les différentes anomalies que vous pourriez constater pendant cette première phase de mise en œuvre du plan : nombre de points, familles d'emplois, projets personnels...

**Dans ces moments difficiles, nous restons à votre écoute et à votre disposition.**

### NAO 1 :

**Lors de la première réunion sur les Négociations Annuelles Obligatoires du 02 mars 2016, le DRH du site d'Octeville a fait preuve de manque de maturité et de tact.**

**Manque de maturité en termes de négociation et manque de tact en termes de dialogue social.** Ce personnage, en plus d'être particulièrement arrogant et provocateur, a présenté une analyse RH de l'accord 2015 particulièrement orientée.

En bon soldat, il a profité de cette première réunion pour tenter de faire passer les messages de propagande du groupe, comme quoi **il n'y aurait pas assez de budget pour donner des Augmentations Individuelles aux salariés non-cadres...**

**FAUX !** 30% des non-cadres n'ont pas eu d'augmentation individuelle depuis au moins 3 ans, et combien depuis 4, 5, 6 ans ou plus ?

De plus, on a pu constater que des salariés ont profité de promotions avec augmentation individuelle de plus de 300€ (par mois !). Cela ne nous choque pas, **ce qui est anormal et injuste, c'est que ces promotions sont effectuées sur le budget des Augmentations Individuelles !! Voilà pourquoi le budget semble faible pour certains managers !**

Le problème ne se poserait pas si l'ensemble du budget des augmentations était consacré exclusivement aux Augmentations Générales (pour tous), et si la direction retirait les promotions du budget NAO.

**A nouveau DRH, nouvelles pratiques :** il manque de nombreux chiffres de comparaison (années, H/F, catégories professionnelles...). C'est clair que l'ancien DRH était beaucoup moins avare en termes de chiffres ! Cela était peut-être dû au fait qu'il était certainement plus attaché au dialogue social, ce qui est loin d'être le cas avec le DRH actuel !

**Les élus CGT vont demander de nouvelles précisions pour permettre d'analyser précisément les effets de l'accord 2015.** La prochaine réunion est prévue pour le jeudi 10 mars, nous vous présenterons dans un prochain tract nos revendications qui seront adoptées par les syndiqués CGT.



## RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL

### Frappons un grand coup dès le 9 mars !!

### « Un retour au 19ème siècle »

La CGT, FO, la FSU, Solidaires et l'UNEF constatent que le projet de loi El Khomri-Valls-Hollande est une attaque sans précédent contre le Code du Travail, la hiérarchie des normes (voir ci-dessous) et toutes les garanties collectives des salariés.

#### Le projet de loi c'est 57 articles = 57 attaques contre les salariés !



Nous demandons, en conséquence, le retrait du projet El Khomri-Valls-Hollande, car il est ni amendable ni négociable. Nous nous engageons dès maintenant dans la mobilisation des salariés, avec les jeunes, pour obtenir ce retrait.

#### Pourquoi ce projet est-il dangereux ?

Actuellement, la « hiérarchie des normes » signifie que les droits du salarié partent du Code du Travail pour aller jusqu'au contrat de travail en passant par des conventions et des accords :

**Code du travail → Accords de Branche → Conventions Collectives → Accords d'Entreprise → contrat de travail**

La particularité est que chaque négociation ou accord ne peut-être que plus favorable au salarié (une Convention améliore le Code du Travail, un Accord d'Entreprise améliore une convention etc....).

Vouloir inverser cette hiérarchie pour privilégier l'accord d'entreprise est donc lourd de conséquence puisque **c'est la condamnation à mort du Code du Travail !**

Faire croire que ces accords reflèteront les souhaits de la majorité des salariés est une fumisterie : En effet, un syndicat ayant recueilli 30 % des voix aux élections professionnelles pourra, par voie référendaire, faire valider un accord pourtant moins favorable que la Loi !

**Si la loi El Khomri passe, cela ouvrira la porte à la destruction de tous les statuts de la fonction publique et des entreprises publiques. C'est ce projet, que le MEDEF avait rêvé et que Sarkozy n'avait pas osé, que le gouvernement voudrait nous imposer !!**

#### Pour la CGT, FO, FSU, Solidaires, l'UNEF :

- |  |                    |
|--|--------------------|
| ✓ Faciliter les licenciements et insécuriser les salariés            | <b>C'EST NON !</b> |
| ✓ Interdire les licenciements, renforcer les droits des travailleurs | <b>C'EST OUI !</b> |
| ✓ Renforcer la flexibilité, mettre en cause la hiérarchie des normes | <b>C'EST NON !</b> |
| ✓ Diminuer la durée du travail et augmenter les salaires             | <b>C'EST OUI !</b> |

**RETRAIT DU PROJET  
DE LOI EL KHOMRI**

**CE PROJET N'EST NI AMENDABLE, NI  
NEGOCIABLE ! ABROGATION DES LOIS MACRON  
REBSAMEN ET LA LOI DITE DE SECURISATION DE  
L'EMPLOI.**

## APPEL A LA JOURNÉE DE GRÈVE CHEZ SIDEL

**RDV à 7h00 : Carrefour Bd Leningrad / Bd de Gravelle puis à 10h30 dans les jardins de l'Hôtel de Ville du Havre, 11h30 à la Sous-préfecture du Havre puis 12h30 au Medef (89 rue Desramé).**